

- 1 ■ EDITORIAL
- 2 ■ Agrégés d'EPS
Groupe de Travail
consacré aux contractuels
enseignants
■ Le saviez-vous ?
- 3 ■ Perspectives financières
Prérentée :
le SNALC dit STOP
au travail gratuit
■ Le SNEP craint de perdre
son monopole ?
- 4 ■ Avancées pour la rentrée 2015
■ Aménagement des temps
scolaires en primaire :
quelles conséquences
pour l'EPS ?
■ Prérentée en août :
le SNALC vote la grève
■ La rentrée le 29 août ?
- 5 ■ Bulletin d'adhésion
- 7 ■ Responsables académiques

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



FORMULAIRE

Flashez :



Contactez : EPS@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION EPS



Cher(e) collègue,

Lors des dernières réunions de travail du GT 6 consacré aux statuts et missions des professeurs, les professeurs d'EPS ont, une fois de plus, été traités à part. Alors que nos collègues des autres disciplines voient leur heure de chaire transformée en pondération pour un enseignement en classe de 1^{ère} et Terminale, les enseignants d'EPS se verront attribuer une indemnité. Qui peut croire que nous serons mieux traités que nos collègues ? Très vraisemblablement, cette indemnité, mise en œuvre à la rentrée 2015, sera moins intéressante que la pondération. **Pourquoi continuer à traiter l'EPS à part, si ce n'est pour justifier l'existence d'un syndicat disciplinaire spécifique, le seul de l'Éducation nationale ?**

Vous trouverez dans cette lettre EPS des informations que nous jugeons utiles, répondant aux besoins des uns et des autres : contractuels, professeurs d'EPS, agrégés, enseignants du privé ou du public. D'autres lettres spécifiques existent, n'hésitez pas à les consulter sur notre site national www.snalc.fr à la rubrique Publications ou à nous contacter pour les recevoir.

Le SNALC-FGAF, syndicat de propositions, s'intéresse à votre carrière, vos droits, votre statut. Si vous cherchez des informations à caractère purement politique ou sociétal, passez votre chemin ou continuez à financer le syndicat majoritaire ! Au SNALC-FGAF, pas d'appel à manifester pour occuper la rue et se positionner quant à l'avortement, la loi sur la famille ou les cotisations patronales ! Au SNALC-FGAF, pas de pétition pour « stopper l'évasion fiscale » ou instaurer « le droit de vote pour tous les étrangers résidents dès 2014 » !

Nous vous laissons libres de vos opinions politiques et estimons que les moyens que vous nous donnez grâce à vos cotisations doivent être consacrés à la défense exclusive de vos intérêts moraux, matériels et financiers, dans un cadre strictement professionnel.

Ainsi, vous trouverez sur www.snalc.fr un appel à la grève contre la rentrée prochaine fixée au 29 août et une pétition contre les journées de rattrapage de la prérentée 2013 déjà travaillée. Et bien d'autres informations encore !

Bon courage à tous en ce début de 3^{ème} trimestre !

Nolwenn LE BOUTER
Secrétaire nationale à l'EPS

Agrégés d'EPS

Les 18, 19 et 20 février s'est tenue la Commission Administrative Paritaire Nationale d'avancement d'échelon du corps des agrégés. Les commissaires paritaires nationaux du SNALC-FGAF siègent bien sûr dans cette commission pour défendre les agrégés, en particulier en EPS.

BARRES D'ACCÈS à l'échelon supérieur des professeurs agrégés d'EPS exerçant dans le SECONDAIRE

	5	6	7	8	9	10	11
Grand Choix	82	83 (GR)	86.5 (ECH)	90.1 (GR)	92.6 (ECH)	94.5	96 (GR)
Choix		81.5 (DDN)	84.5 (GR)	87.5 (ECH)	90 (GR)	91.5	94 (ECH)

Légende des sigles entre parenthèses en cas de départage à égalité de barème :

GR = ancienneté de grade

ECH = ancienneté d'échelon

DDN = date de naissance

Vous retrouverez les déclarations du SNALC-FGAF, compte rendus, consultables sur www.snalc.fr.

Pour davantage de renseignements ou des questions précises quant à votre avancement, vous pouvez nous contacter : agreg@snalc.fr.

Groupe de Travail consacré aux contractuels enseignants

Le ministère propose la rénovation du cadre réglementaire des enseignants contractuels. Le SNALC-FGAF souscrit à la proposition d'un texte unique englobant la majorité des enseignants contractuels, qui aille dans le sens de la simplification administrative. Il devra s'agir d'établir un cadre national, et la souplesse accordée aux académies devra être encadrée. Le SNALC-FGAF approuve l'arrêt annoncé des recrutements de vacataires, catégorie d'emplois très précaires.

Au sujet de la rémunération, le ministère propose de passer de 4 à 2 catégories : le SNALC-FGAF est favorable à cette proposition à condition qu'elle bénéficie à tous les personnels. Le SNALC-FGAF demande également l'**extension du régime indemnitaire des professeurs titulaires aux agents contractuels**. En revanche, par souci d'équité, nous refusons l'élaboration de grilles indiciaires académiques et réclamons **une grille nationale unique avec des modalités d'entrée et d'avancement précises**.

Nous souhaitons également un **cadre national pour l'évaluation professionnelle et l'avancement** des personnels en CDD, comme en CDI, qui permette **une augmentation régulière de la rémunération**.

Enfin, alors que l'ancienneté retenue lors du reclassement était auparavant plafonnée de façon très pénalisante, le SNALC-FGAF

est favorable à la suppression de cette règle dite « du butoir », sans contrepartie et, en particulier, en s'opposant à la suppression de la prime de rentrée.

Les débats se poursuivent au ministère et le SNALC-FGAF continue de défendre l'intérêt des personnels, **notamment en portant les revendications suivantes** : clarification et assouplissement des conditions d'éligibilité aux concours réservés et

examens professionnalisés, application du régime des TZR pour indemnités de frais de déplacement, VAE pour l'obtention d'un Master Enseignement...

N'hésitez pas à demander à recevoir la lettre spécifique d'information consacrée aux personnels contractuels en vous connectant sur www.snalc.fr ■

Le saviez-vous ?

Nous sommes agents de l'État et **notre employeur peut participer aux frais de garde de nos enfants** de 0 à 6 ans (depuis décembre 2007, encore faut-il le savoir...). L'aide financière est versée sous la forme de tickets CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour payer les frais de garde, quel que soit le mode de garde choisi :

- un salarié en emploi direct : assistant(e) maternel(le), garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting,
- une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé,
- une structure de garde d'enfants hors du domicile : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants et garderie périscolaire.

Deux dossiers différents sont à remplir en fonction de l'âge de vos enfants, de 0 à 3 ans ou de 3 à 6 ans.

L'aide varie en fonction des revenus, de 385 à 655€ par an et par enfant.

Renseignez-vous, estimez le montant de l'aide à laquelle vous avez droit et téléchargez le dossier sur <http://www.cesu-fonctionpublique.fr> ■

Perspectives financières

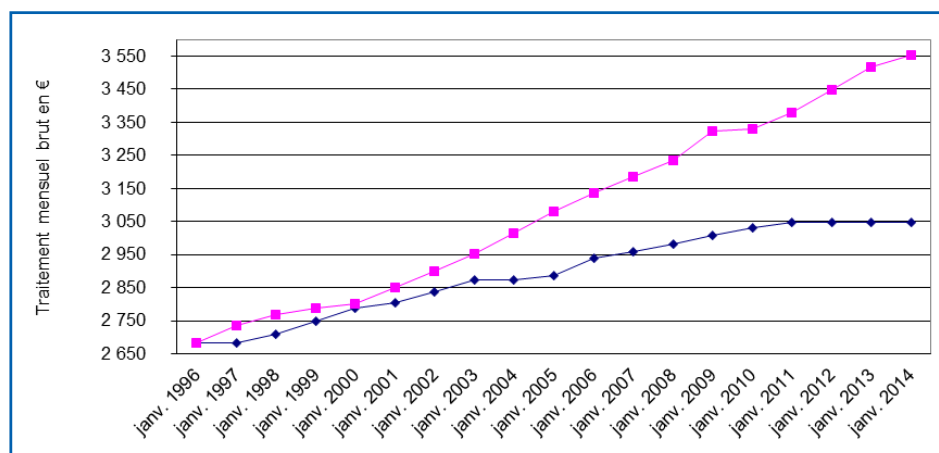


Loïc VATIN
Académie de Créteil

Nous vous proposons d'étudier l'évolution de notre pouvoir d'achat avec l'exemple du Professeur d'EPS (ou du professeur certifié)

au 11^{ème} échelon (indice 658). Pour ce faire, nous comparons le pouvoir d'achat de ce fonctionnaire en janvier 1996 avec celui de son homologue en janvier 2014 (salaire de décembre 2013). Les variations révélées par cet exemple sont bien sûr valables pour les autres échelons et les autres corps de professeurs.

La méthode est très simple : **nous avons reconstitué** sur le graphique ci-dessous l'évolution réelle du traitement brut du Professeur d'EPS à l'échelon 11 (courbe du bas) **et l'évolution qu'aurait eue ce même traitement si celui-ci avait suivi l'inflation** (source INSEE, courbe du haut).



Le constat s'impose, plus cruel chaque année. Pour avoir le même pouvoir d'achat que son homologue de 1996, le professeur d'EPS de l'an 2013 devrait gagner **6 000 € (brut) de plus par an !** Cela représente une perte de presque 19%. Pour les professeurs, le déclassement est une réalité sensible.

Le gel du point d'indice, les hausses de la CSG, de la cotisation pour pension, des divers taux de TVA creusent encore les pertes. Et il ne faut plus compter sur les HSA, de nouveau fiscalisées, pour espérer compenser significativement ce manque à gagner. Quant à l'immobilier, bien que la hausse en soit stoppée, aucune baisse significative ne semble en passe de permettre l'accès à la propriété de nos jeunes collègues.

Il faut vraiment que nos jeunes collègues aient la vocation chevillée au corps pour s'engager dans une carrière qui, pour être difficile, voire dangereuse psychologiquement, et même parfois physiquement, n'en est pas plus rémunératrice.

Les statistiques mondiales prouvent pourtant que les pays qui ont les meilleurs résultats scolaires sont aussi ceux qui rémunèrent le mieux leurs professeurs.

Tous les beaux discours n'y feront rien : l'institution ne pourra attirer et conserver les meilleurs qu'à la condition de leur offrir des conditions de travail et de rémunération à la hauteur de leurs attentes. Recruter à bas prix, avec des exigences en baisse permanente, n'aura pour résultat que d'enfoncer un peu plus le niveau général déjà bien bas de notre École. ■

Prérentree : le SNALC dit STOP au travail gratuit

Le SNALC vient d'écrire au Ministre pour lui demander de régulariser le paiement des heures effectuées par les professeurs dans le cadre des demi-journées de rattrapage de la prérentree.

Pour soutenir et demander vous aussi le paiement de ces heures, signez la pétition.

SIGNER LA PETITION :

<http://www.snalc.fr/national/article/415/>

Le SNEP craint de perdre son monopole ?

Le 28 janvier s'est tenue une réunion au ministère au sujet des Commissions Administratives Paritaires (CAP) Académiques et Nationales. Le ministère propose d'augmenter le nombre de sièges de la CAP des professeurs d'EPS et Chargés d'Enseignement d'EPS de 7 à 9. Ainsi, 2 commissaires paritaires supplémentaires siègeraient pour étudier et défendre les dossiers des collègues.

Le ministère s'inscrit dans une logique de réajustement. Il s'agit, en effet, de rapprocher le ratio de représentation de celui de corps numériquement proches : agrégés, PLP, CPE.

Derrière cet argument, on peut deviner une volonté de favoriser enfin le pluralisme syndical. Rappelons que depuis 2011, le SNEP détient tous les sièges de la CAP Nationale, et que seulement dans 9 académies, les CAP Académiques ouvrent leurs portes à d'autres syndicats qui restent largement minoritaires. Heureusement que nos élus agrégés siègent aux commissions mixtes Professeurs d'EPS/Agrégés (mutations...).

Le SNEP est vivement monté au créneau contre la proposition dont il comprenait la portée. Et pourtant : **pourquoi se plaindre d'une hausse du nombre d'élus représentant les personnels ? Par crainte de devoir mettre fin à certaines pratiques discutables faute de monopole ?** ■

Avancées pour la rentrée 2015

À partir de septembre 2015, les professeurs d'EPS exerçant au moins **6h hebdomadaires en classe de Première et Terminale**, générale, technologique ou professionnelle (et Terminale CAP) devraient recevoir une indemnité spécifique dont le montant reste à préciser.

La mission de « **coordonnateur de discipline** » devrait être rémunérée, y compris dans les établissements où jusqu'à présent elle ne l'était pas (moins de 50 h d'enseignement), une revendication de longue date du SNALC-FGAF. Cependant, les discussions se poursuivent, notamment pour que le coordonnateur soit désigné sur proposition de l'équipe pédagogique de la discipline et non par le CA sur proposition du conseil pédagogique.

Prérentrée en août : le SNALC vote la grève

Le SNALC-FGAF, réuni en Bureau national ce matin, a décidé d'appeler à la grève le vendredi 29 août 2014, jour de la prérentrée.

Le SNALC-FGAF pose comme condition *sine qua non* à la définition du calendrier scolaire que l'année scolaire débute en septembre et que le jour de prérentrée des personnels, qui figure au calendrier, fasse partie intégrante de l'année scolaire. Il demande donc que les calendriers scolaires des trois prochaines années soient amendés en ce sens.

Le SNALC-FGAF rappelle qu'il est favorable à la définition d'une année scolaire de 35 semaines de vrais cours afin de recentrer l'École de la République sur ses missions premières : la transmission des savoirs et le développement de l'esprit critique.

Communiqué remis à la presse
le 4 février 2014

Aménagement des temps scolaires en primaire : quelles conséquences pour l'EPS ?

Dès le 13 avril 2013, dans la Quinzaine Universitaire n° 1356, le SNALC-FGAF mettait en garde contre les conséquences prévisibles de l'aménagement des rythmes scolaires en primaire. Il constatait que les professeurs d'EPS avaient très exceptionnellement été consultés.

Deux types d'organisation semblaient se dessiner : activités sur le temps méridien ou autour de 16h. Le SNALC-FGAF prévenait : « *Doit-on s'inquiéter qu'à partir de 15h30, les installations soient réservées exclusivement aux activités péri-éducatives ? Or, dans la plupart des collèges et des lycées, les installations sportives, très souvent municipales, sont à partager avec les écoles primaires. Ce que nous craignons donc, c'est une nouvelle répartition des salles municipales au détriment des élèves de collège, de lycée et de LP, même si, bien sûr, toutes les activités périscolaires ne concerneront pas le domaine sportif.* »

Depuis, la presse locale s'est malheureusement fait l'écho, notamment à Bordeaux, de menaces d'exclusion des établissements du

second degré des installations municipales entre 14h30 et 16h30.

Nous écrivions en avril : « *dans de nombreux territoires, partout où l'offre en équipements sportifs de qualité est insuffisante pour satisfaire tous les besoins, les réunions de répartition des installations sportives risquent d'être plus difficiles qu'à l'accoutumée. Nous savons que cette question prête parfois à sourire certains de nos collègues, mais imagine-t-on un établissement scolaire sans salle de sciences ?* ». Les statistiques montrent déjà que, paradoxalement, c'est là où la population est la plus nombreuse que la densité d'équipements sportifs est la plus faible. (Atlas des équipements sportifs Français, Ministère des Sports – Janvier 2011) C'est donc là où la situation est déjà tendue qu'elle risque de se durcir encore. N'hésitez pas, le cas échéant, à nous faire remonter les difficultés rencontrées dans vos établissements.

La prise en charge des élèves du primaire ne doit pas nuire au fonctionnement de l'EPS !

La rentrée le 29 août ?

Mais quelle mouche étrange vient donc de piquer nos stratèges de l'agenda scolaire ?

Prétendre faire rentrer les personnels d'éducation le dernier vendredi du mois d'août est une aberration. La dernière semaine d'août a l'avantage d'être moins coûteuse en termes d'hôtellerie, ce qui n'est pas négligeable pour des professeurs parmi les plus mal payés d'Europe, elle est souvent vécue comme la dernière plage de repos avant la reprise, et l'entamer ainsi porterait tort à l'industrie des loisirs (qui aura certainement le dernier mot !) ainsi qu'au moral des personnels : non seulement le pouvoir d'achat est raboté mais maintenant aussi le mois d'août !

Au sujet des 36 semaines, le SNALC-FGAF a proposé récemment de passer à 35 semaines obligatoires :

- beaucoup de familles ne respectent pas l'obligation de présence en fin d'année scolaire ;
- la notion de semaine entière est parfois difficile à respecter et a déjà donné lieu à des contradictions dans l'application du rythme 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances avec tentatives de coupures en cours de semaine (mais comme les locations vont le plus souvent de samedi à samedi, cet argument l'a visiblement emporté) ;
- réduire officiellement la durée totale impliquerait et justifierait un allègement important de toutes les interventions extérieures : semaine du goût, semaine de la presse, brossage des dents, projets bidons, lobbies divers...

Le passage à 35 semaines aurait le mérite de ne plus nous imposer des journées de récupération en cours d'année, journées pédagogiquement fatigantes qui désorganisent les établissements. Enfin, le rétablissement de l'autorité des professeurs permettrait d'effectuer 35 semaines de travail **sérieux**, sans problèmes de discipline de plus en plus chronophages à gérer, qui équivaldraient largement pour tous, élèves comme professeurs, à 36 semaines de cours perturbés. ■

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

Syndicat National des Lycées et Collèges
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF)
4, rue de Trévise – 75009 Paris
www.snalc.fr – Mel : info@snalc.fr

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISSES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE

☐ Adhésion ☐ Renouvellement

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM USUEL

Née PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

☐ Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

☐ Cl norm ☐ Hcl Éch. Depuis le

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ Enseignement privé s/c

☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ Sections internationales

☐ Chef de travaux ☐ Formateur IUFM ☐ CNED ☐ GRETA

Établissement d'exercice 2013/2014 code

Nom

Adresse

CP Ville

☐ Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

☐ par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature
(indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
RETRAITE, CLD, ATER	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRIS

AUTRES CATÉGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).**

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, **sans protection juridique** (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans **votre** cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) :

S/T = €

COUPLE avec : - 25 % de S/T
(- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) :

€

Cotisations 2013/2014

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
675

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat National des Lycées et Collèges



4, rue de Trévise – 75009 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE de l'établissement teneur du compte à débiter

CP

Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.

Ne pas oublier de **joindre un relevé d'identité**
bancaire, postal ou de caisse d'épargne !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Sentis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lans-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdtre Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue de l'abbaye - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalc-bn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Couron d'Auvergne isabelledefix@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94800 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	M. Florian Martin - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - M. Maxime Reppert - Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
GRENOBLE	Mme Isabelle Mathieu 10, rue Martin Luther King - 38400 Saint Martin d'Hères icm.mathieu@gmail.com - 06.72.88.53.20	M. Alexandre Froelicher alexandre.froelicher@gmail.com Tél 06.70.77.19.93	Mme Anne Mugnier a.mugnier_SNALC@aol.com Tél 06.13.63.89.46	(voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^{ral} Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, appi 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descartes - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochères - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^{te} Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszyk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emericau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup fleloup@snalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux gildas.le-roux@ac-paris.fr Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge Tél 01.47.70.00.55 snalc.fgaf.paris@free.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufik.kayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieul l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévise - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriole - auriolephilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 11, rue J-Jacques Waltz - 67600 Sélestat snalc.alsoce@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchbach - 67240 Schirrhein	M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24 M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Comte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévise - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévise - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)